



Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 12 mars 2024.

Étaient présents

- Direction :
 - o Monsieur Stéphane AMIOT – Représentant du chef d'entreprise, Président du CSE
- Élus titulaires :
 - o Monsieur Marian Alexandru BANUTA
 - o Monsieur Grégory BARTHE
 - o Monsieur Benjamin GUIBERT
 - o Monsieur David CUOC
 - o Madame Séverine GERMANNEAU
 - o Monsieur Nicolas CORBI
- Élus suppléants :
 - o Monsieur Thierno DIALLO
 - o Madame LYDIA VILAGINES
 - o Monsieur Gaétan LANGLADE
- Invités :
 - o Madame Lucie GAUBIAC – Responsable des ressources humaines et assistantat au Président du CSE
 - o Madame Inès LOUSSOUARN – Coordinatrice interne et événementielle

La séance est ouverte à 9h30 par le Président Monsieur Stéphane AMIOT.

Ordre du jour de la réunion et réponses apportées :

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 22 janvier 2024.

Aucune modification n'ayant été demandée, les membres du comité adoptent à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la dernière réunion du 22 janvier 2023.

2 – Sortie des effectifs de Madame Alix LAGES membre titulaire du CSE, remplacement par Monsieur Thierno Hamidou DIALLO.

Madame Agathe PUYDT prend la parole. Elle explique que Madame Alix LAGES est sortie des effectifs le 29 février et qu'en tant que salarié protégée, elle est remplacée par le suppléant qui a obtenu le plus de voix lors de l'élection.

Monsieur Stéphane AMIOT donne aux membres du Comité des nouvelles de Madame Alix LAGES, désormais salariée chez Métro à Toulouse en tant que chargée de clientèle.



3 – Présentation du projet de mise en place des chèques vacances VS tickets restaurant.

Monsieur Stéphane AMIOT prend la parole afin d'introduire ce projet de chèques vacances VS tickets restaurant, projet déjà évoqué auparavant.

Il ajoute que cette année, commercialement parlant, les débuts sont compliqués et que par conséquent, pour le moment ce projet de tickets restaurant VS chèques vacances ne sera pas mis en place. La mise en application ne sera pas immédiate.

Madame Agathe PUYDT, qui a travaillé sur ce projet, reprend la parole afin de communiquer aux membres du Comité les informations à ce sujet et les simulations qu'elle a réalisées.

Chèques vacances :

3 possibilités de mise en place :

- **Le don** : le CSE prend la totalité sur le montant du chèque vacances proposé, sans participation de la part du salarié.
- **Avec participation** : le salarié va être amené à contribuer sur une partie du montant du chéquier. C'est au CSE de décider de la proportion de sa participation.
- **L'épargne** : ici, le salarié a la possibilité de financer sur plusieurs mois sa participation. Prélèvement sur salaire ou choix du salarié de virer de l'argent, quand il le souhaite au CSE

Madame Agathe PUYDT ajoute que peu importe la solution choisie, il faudra déterminer en amont des critères sociaux.

Madame Agathe PUYDT projette à présent une simulation réalisée sur la base de l'épargne pour un montant de chèque vacances allant de 140 à 160 euros.

Monsieur Stéphane AMIOT se demande si un chèque vacances de ce montant serait vraiment bénéfique pour les salariés.

Les membres du Comité discutent sur ce sujet et Monsieur Nicolas CORBI ajoute qu'il faudrait certainement aider le plus possible les plus petits salaires.

Tickets restaurant :

Madame Lucie GAUBIAC reprend le relais pour ce projet.

Elle rappelle aux membres du Comité que les tickets restaurant sont à destination de l'ensemble des salariés (stagiaires comme intérimaires) et que la règle est 1 jour travaillé = 1 ticket restaurant, du moment que l'amplitude horaire du salarié comprend la pause déjeuner.

Lucie explique que chez Téréva ils fonctionnent aux forfaits, ce qui facilite la gestion du travail que nécessite en amont les tickets restaurant.

Madame Lucie GAUBIAC rappelle que jusqu'au 31 décembre 2024 l'achat de tout produit alimentaire peut être réglé avec des titres restaurant.

Au niveau du financement :

- Madame Lucie GAUBIAC explique que l'entreprise doit forcément participer à hauteur de 50 à 60% du prix et le salarié à hauteur de 40 à 50% du prix.
- La valeur du ticket est librement fixée par l'entreprise



- Elle rappelle qu'il y a une exonération pour l'employeur.
- Madame Lucie GAUBIAC partage désormais un exemple aux membres du Comité : Pour un chèque déjeuner à 8,50€/ jour, l'employeur prend 60% ce qui représente 5,10€ pour lui et 3,40€.
- Le CSE peut participer au financement des titres sur la part employeur. Le salarié doit forcément financer une partie (pour rappel entre 40 à 50€ du titre)

Certains membres du CSE mettent en avant le fait que de nombreux salariés réclament les titres restaurant.

Les membres du Comité débâtent à présent de ces deux solutions.

Monsieur Stéphane AMIOT explique à nouveau que dans tous les cas, la mise en place de ces deux projets nécessite la remontée du secteur d'activité.

4 – Point sur les résultats des versements des micro-dons en 2023.

Madame Lucie GAUBIAC prend la parole, elle explique avoir eu un rendez-vous en visio la veille avec l'association Electricien sans frontière.

Les données 2023 :

- 32 donateurs
- 785€

Madame Lucie GAUBIAC précise que l'association ne fait pas de relevé fiscal pour les dons de moins de 10 euros.

5 – Présentation des résultats de l'Index Égalité Professionnelle Femmes/Hommes 2024 et du plan d'action.

Madame Lucie GAUBIAC explique que comme chaque année, l'Index Égalité professionnelle Hommes/ Femmes est calculé.

Au 31 décembre 2023 il y avait 194 hommes contre 62 femmes.

Pour les indicateurs :

- **Écart de rémunération** : note de 23/40. On constate un écart de rémunération en faveur des hommes de +11,30 % contre 16,90 % l'année dernière.

Monsieur Stéphane AMIOT ajoute que concernant la rémunération, il faut prendre en compte la rémunération liée au commerce qui ne compte que 3 femmes, dont les portefeuilles sont plus petits que ceux des hommes.

- **Écart d'augmentation individuelle** : note de 25/35, taux d'augmentation en faveur des hommes de + 16,80 %.
- **Augmentation individuelle et/ ou collective pour les femmes enceintes** : Note : 0/15. En 2023, seulement une femme est revenue de congés maternité et elle n'a pas été augmentée.

Note globale : 48/100



Madame Lucie GAUBIAC explique que la barre doit rapidement être remontée au risque d'une sanction financière.

Madame Lucie GAUBIAC évoque désormais le plan d'action qui pourrait être mit en place en parlant notamment de la cohérence des rémunérations (en luttant contre les écarts de salaire sur un même poste) et des classifications de poste, de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée. Ici l'idée serait de réfléchir sur l'organisation du temps de travail actuel en mettant en place un forfait jour.

Madame Lucie GAUBIAC explique plus en détail le forfait jour, il n'y a pas d'horaire fixe, le salarié s'organise comme il le souhaite. Ici, le but est de permettre au salarié de mieux équilibrer son organisation entre vie professionnelle et personnelle.

6 - Sujets divers :

Team-Building 2024 :

Les membres du CSE évoquent à présent la Team-Building 2024.

Madame Inès LOUSSOUARN prend la parole. Elle explique qu'elle manque de visibilité à ce sujet, surtout au niveau de la date, le mois de septembre étant chargé au niveau des événements professionnels.

Madame Inès LOUSSOUARN remonte également certains dires de salariés qui préféreraient bénéficier de titres restaurant que d'une Team-Building.

Les membres du CSE sont d'accord pour dire que la Team-Building fait partie de l'ADN du groupe et que ce projet ne peut être supprimé. C'est le moment où tout le monde se retrouve et où les nouveaux sont intégrés.

Les membres du CSE s'accordent pour dire que le format doit en revanche être réduit pour faire baisser le montant total.

Le président déclare la séance levée à 11h30

La prochaine réunion est fixée pour le mois de mai.

Nicolas CORBI, Secrétaire du CSE